

LA VALIDATION T2A MCO DE LA PLATEFORME E-PMSI (F4050)

UNE JOURNÉE POUR VOUS DONNER LA PAROLE

MIEUX SE COMPRENDRE POUR MIEUX VALIDER

Mardi 4 avril 2023
à Paris et en classe virtuelle

Connaître les modalités de la validation mensuelle E-PMSI T2A de A à Z. Quels sont les enjeux et les contraintes des ARS et des établissements ?

- Retours d'expériences, validation ARS et ETS
- Table ronde
- Débats, échanges et questions-réponses

Tarifs (nets de taxe)

Adhérents : 450 €

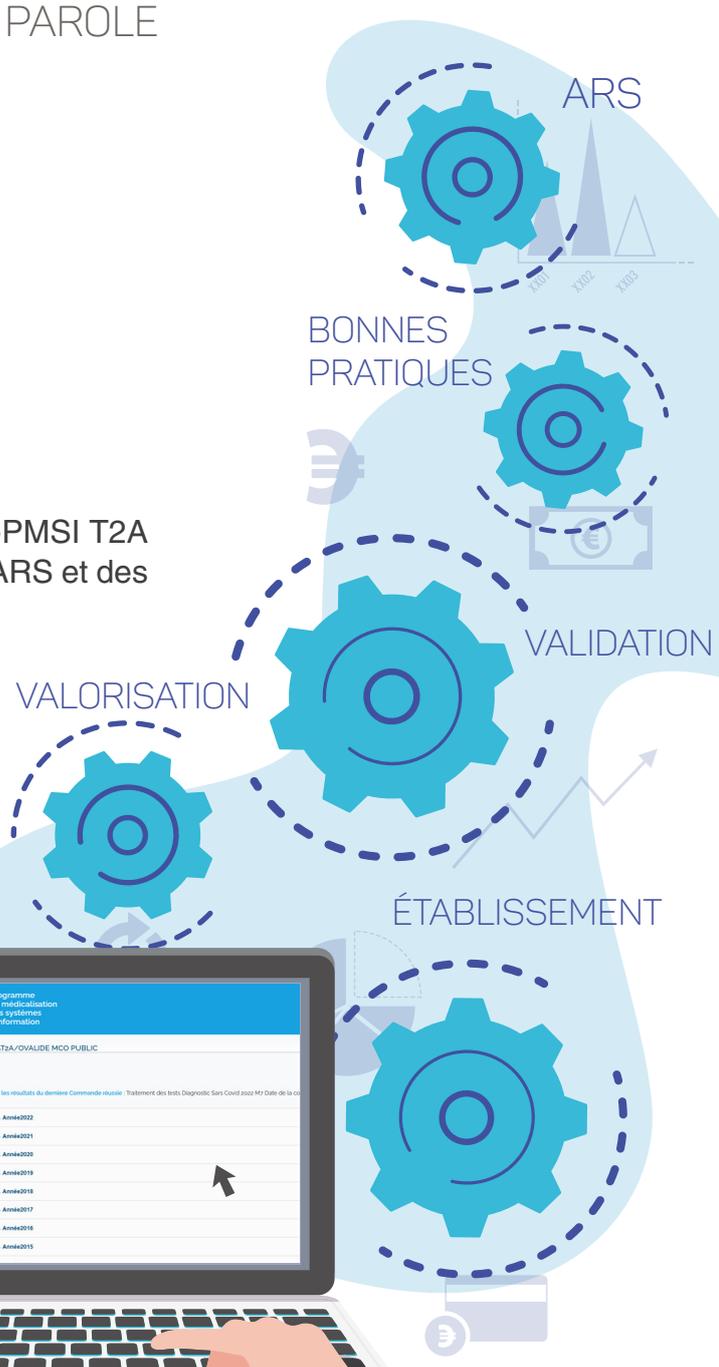
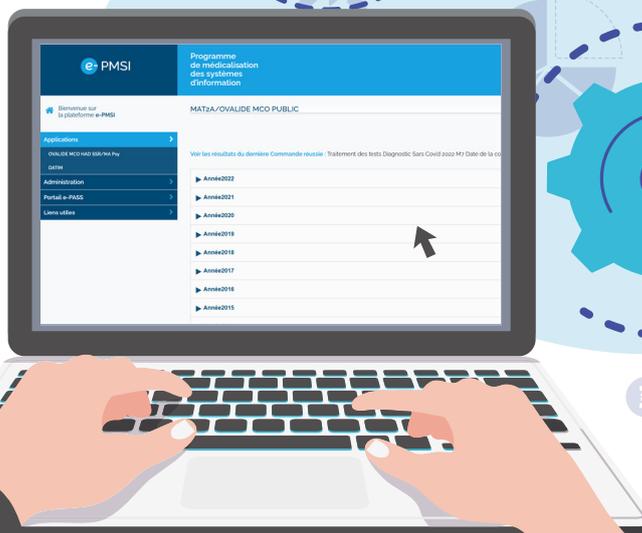
Non-adhérents : 500 €

CONTACT

Faustine Legris,
Responsable de l'offre Information médicale
et PMSI du CNEH

Tél. 06 42 22 31 49

Email : faustine.legris@cneh.fr



La validation T2A MCO de la plateforme E-PMSI (Réf.F4050)

INSCRIPTION

- sur le site cneh.fr / rubrique **Formation**

- par mail : formation@cneh.fr ou par courrier : CNEH - Service formation : 3 rue Danton 92 240 Malakoff

Renseignements : Élodie Bouquin - Tél. 01 41 17 15 19 - E-mail : elodie.bouquin@cneh.fr

Le mercredi 4 avril 2023 de 9h30 à 17h (1 jour soit 7h)

Je participe : à Paris en classe virtuelle

Tarifs nets de taxe : Adhérent : 450 € Non-adhérent : 500 €

Facturation sur Chorus Pro* : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Établissement*

Raison sociale

Adresse

..... CP

Ville

Tél.....

Responsable de formation*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

***Tous les champs sont obligatoires**

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a défini de nouvelles règles de protection des données à caractère personnel. Le CNEH ne recueille que les données indispensables à votre inscription et s'engage à ne pas les diffuser. Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos coordonnées, vous pouvez adresser un mail à formation@cneh.fr

Date	Signature et cachet
Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.	